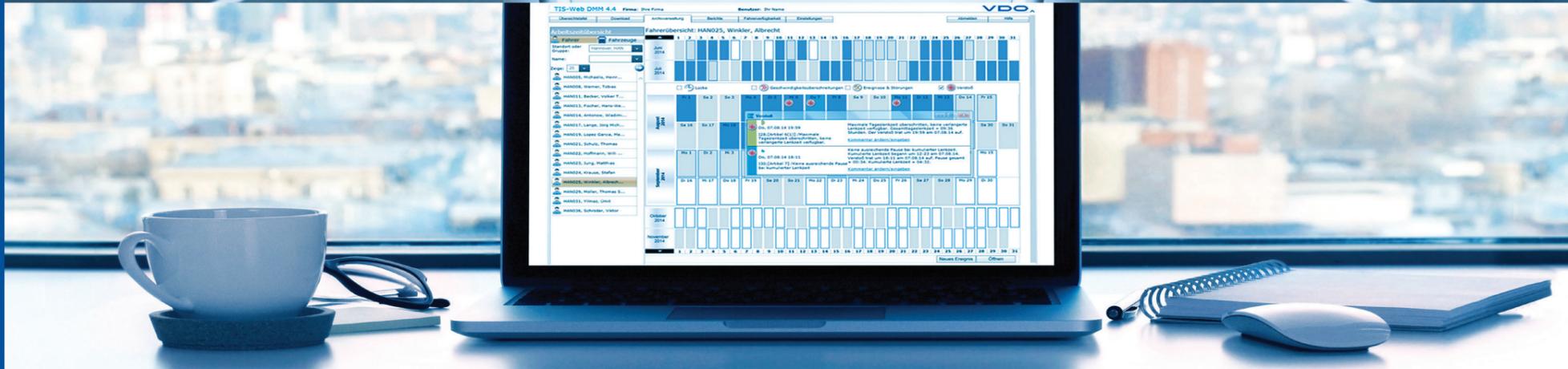


Conforme au règlement  
UE 165/2014

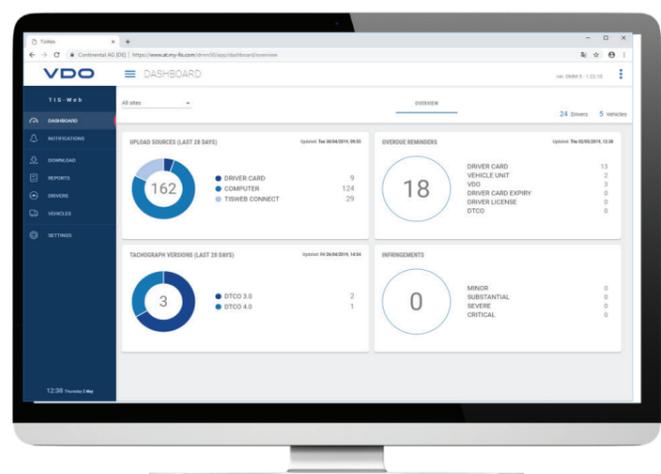
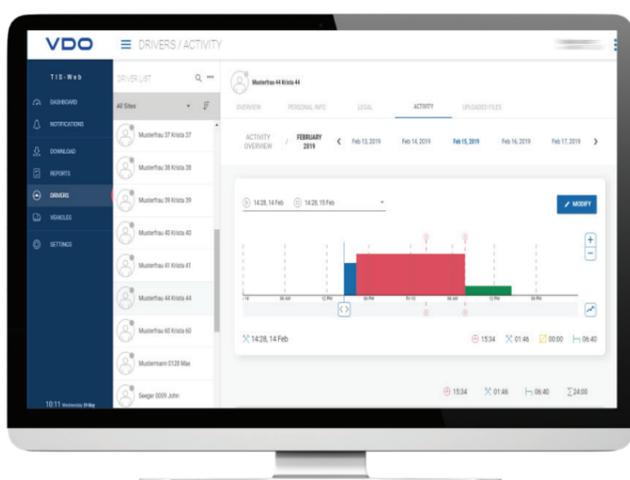


## TIS-Web® Service Data Management 5.0

Le service TIS-Web® DMM 5.0, accessible depuis tout support connecté, vous permet de visualiser les temps d'activité de vos conducteurs, d'archiver et d'analyser rapidement les données, en conformité avec la loi.

- ✓ **Archivage, analyse et visualisation** de données téléchargées.
- ✓ **Traitement et affichage** des temps d'activité conducteurs et véhicules.
- ✓ **Rappels automatiques** des téléchargements, des expirations de cartes et des inspections périodiques.
- ✓ **Aide à la gestion des temps de travail** de vos conducteurs.
- ✓ **Rapports disponibles exportables et planifiables automatiquement par mail**, tels que activités conducteur, infractions conducteur, point kilométrique véhicule...

Compatible nouvelle réglementation Annexe 1C (UE 165/2014)





## Pourquoi opter pour TIS-Web® DMM ?

- **Archivage et conservation des données légales**

Les données du tachygraphe numérique doivent être conservées pendant au moins un an et celles des conducteurs pendant 5 ans\*.

Avec TIS-Web® DMM, vous êtes assurés que vos données sont bien archivées en ligne et disponibles en permanence.

- **Respect et analyse des téléchargements légaux**

Le service gère pour vous les rappels de téléchargement des fichiers légaux ainsi que les renouvellements de carte conducteur et les inspections périodiques. Ce service vous permet également d'analyser avec précision les différents temps d'activité conducteurs et véhicules.

- **Gestion des temps de travail de vos conducteurs**

Avec différents rapports disponibles et personnalisables, vous avez un suivi détaillé des activités (journalières, hebdomadaires et mensuelles) de vos conducteurs.

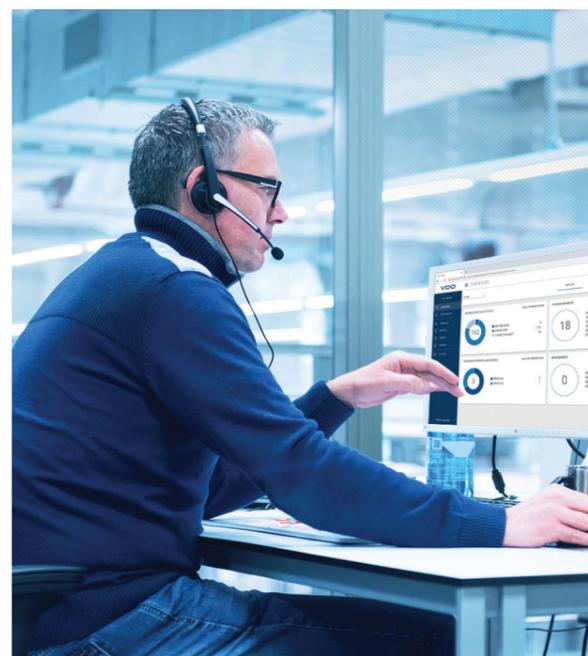
- **Identification des infractions**

TIS-Web® DMM respecte la législation en vigueur\*\* en reportant les infractions constatées suivant les activités de vos conducteurs. Vous pouvez ainsi visualiser et éditer les infractions de chaque conducteur afin de favoriser la prévention de celles-ci. Les lettres d'infractions conducteurs peuvent également être imprimées.

\* Un an d'un point de vue légal et 5 ans d'un point de vue prud'homal.

\*\* Réglementation CE 561/2006 avec la directive 403/2016 et directive CE 2002/15.

Votre contact



vous souhaitez en savoir plus sur **TIS-Web® DMM ?**

Rendez-vous sur notre site VDO Fleet :

<https://www.fleet.vdo.fr/produits/tis-web/>